

COLLOQUE NATIONAL EN ITINÉRANCE

RESPONSABILITÉS COLLECTIVES
ET PRATIQUES CROISÉES

Montréal, 19 et 20 octobre 2017





Protocole d'intervention lavallois en santé mentale (PIL-SM)

Me Julie Charlebois
Me François Legault
Dre Claire Gamache

Vers un meilleur cadre thérapeutique :
quand la psychiatrie et la justice s'entendent...

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec 

COUR
DU QUÉBEC




+ Objectifs



- 1** Se familiariser avec les trajectoires judiciaires de la clientèle avec problèmes de santé mentale.
- 2** Proposer une intégration des actions médicales psychiatriques au processus judiciaire lorsque cela s'applique.
- 3** Présenter le processus du projet PIL-SM (protocole d'intervention lavallois en santé mentale) à l'aide de vignettes cliniques.

+ Introduction



- Bref historique
 - La problématique
 - Les partenaires
 - La concertation
- La clientèle
- Les formulaires

+ Les objectifs et les moyens



- Diminuer l'incarcération
- Assurer le respect des droits
- Éviter le dédoublement des services judiciaires
- Assurer la protection et la sécurité du public
- Diminuer les risques de détérioration de l'état mental
- Faciliter la communication des renseignements médicaux
- Donner une meilleure connaissance des ressources afin de les utiliser
- Épargner des coûts

+ Présentation de la vidéo



+ Vignette # 1

Danger pour elle-même ou pour autrui (Loi P-38)

Ginette

- 50 ans
- Vit avec son mari et ses deux enfants
- Aucun diagnostic, mais elle est connue d'Urgence sociale
- Accusée d'introduction par effraction chez son voisin pour vol
- Pleure
- Tient des propos suicidaires
- Est en possession de plusieurs médicaments
- Selon son voisin, elle présente un comportement colérique
- Le plaignant-voisin demande une intervention policière

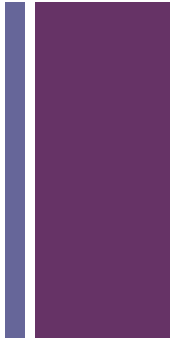


+ Vignette # 1 (suite)

Intervention policière

Ginette

- Arrestation
- Lecture et compréhension des droits constitutionnels
- Constat d'indices de détresse psychologique ou de troubles mentaux (famille, propos bizarres)
- Communication avec Urgence sociale
- Application de la loi P-38, amenée à l'hôpital
- Exercice du droit à l'avocat si l'état de Ginette le permet



+ Vignette # 1 (suite)

Intervention médicale – judiciaire

Ginette

- La Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) reçoit et analyse le dossier PIL-SM en urgence
- Transmission d'information par l'enquêteur au DPCP - conditions spécifiques de mise en liberté provisoire ou de détention

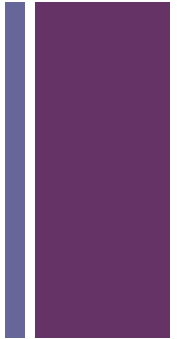


+ Vignette # 1 (suite)

Intervention médicale – judiciaire

Ginette

- Évaluation sommaire de la santé mentale
PIL-SM-2
- Communication confidentielle entre l’avocat de la défense et Ginette
PIL-SM-1, PIL-SM-3 et PIL-SM-4
- Communication entre le DPCP et l’avocat de la défense – décision sur la mise en liberté provisoire
- Télécomparution à partir de l’Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Mise en liberté provisoire avec conditions d’hébergement à l’hôpital

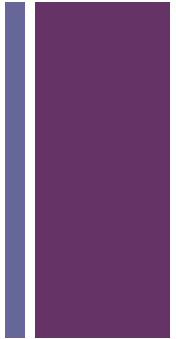


+ Vignette # 1 (fin)

Intervention médicale – judiciaire

Ginette

- Deux jours plus tard, Ginette ne veut plus rester à l'hôpital
- L'hôpital communique avec la police
- Émission d'un mandat d'arrestation - article 524 C. cr.
- Exercice du droit à l'avocat
- Télécomparution à l'hôpital
- S'il y a mise en liberté provisoire, la demande en justice pour garde en établissement par l'hôpital devient possible



+ Vignette # 2

Aptitude

Armand

- Âgé de 25 ans
- Vit chez ses parents
- Diagnostic : schizophrénie
- Refuse la médication
- Accusé d'agression sexuelle sur sa voisine
- Plaignante demande une intervention policière



+ Vignette # 2 (suite)

Intervention policière

Armand

- Arrestation
- Lecture et compréhension des droits constitutionnels
- Constat d'indices de détresse psychologique ou de troubles mentaux (paroles, comportements)
- Communication avec Urgence sociale
- Transport vers l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Exercice du droit à l'avocat

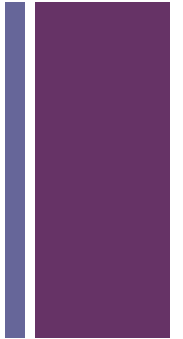


+ Vignette # 2 (suite)

Intervention médicale – judiciaire

Armand

- Le DPCP reçoit et analyse le dossier PIL-SM en urgence
- Transmission d'information par l'enquêteur au DPCP - conditions spécifiques de mise en liberté provisoire ou détention
- Évaluation sommaire de la santé mentale PIL-SM-2
- Communication confidentielle entre l'avocat de la défense et Armand PIL-SM-3 et PIL-SM-4



+ Vignette # 2 (fin)

Intervention médicale – judiciaire

Armand

- Télécomparution à l'hôpital
- Demande de détermination et d'évaluation de l'aptitude
- Ordonnance d'évaluation de l'aptitude
- Évaluation de l'aptitude par le psychiatre PIL-SM-6
- Télécomparution à l'hôpital sur la détermination de l'aptitude



+ Vignette # 3

Yan

- 18 ans
- Étudiant – Vit chez ses parents
- Troublé à l'approche du bal des finissants du secondaire
- Faible estime de lui. Aucune personne pour l'accompagner au bal
- Menaces de faire sauter une bombe à l'école le jour du bal par l'entremise des réseaux sociaux
- TDAH – Nouvelle médication



+ Vignette # 3 (suite)

Yan



- Arrestation – Lecture et compréhension des droits constitutionnels
- Le DPCP reçoit et analyse le dossier PIL-SM en urgence
- Détenu au Palais de justice de Laval – vendredi fin de journée
- DPCP rencontre ses parents et sa famille en compagnie de l’avocat de la défense
 - Adaptation au cas particulier
 - Souplesse
 - Créativité

+ Vignette # 3 (suite)

Yan



- Remise en liberté avec conditions très strictes. Il doit :
 - demeurer à son domicile 24 h/24 h
 - rencontrer le psychiatre le lendemain matin à 8 h 30
 - demeurer à l'hôpital jusqu'à l'obtention de son congé médical définitif
 - respecter le suivi de l'équipe médicale
 - prendre sa médication
 - n'avoir accès à aucun ordinateur ou réseaux sociaux

+ Vignette # 3 (fin)

Yan



- Ajustement de la médication qui avait mal été calibrée
- Démarches par le DPCP pour permettre à Yan de terminer son dernier examen en vue d'obtenir son diplôme d'enseignement secondaire
- Suivi médical – Progression marquée suite à ajustement de la médication
- Excellente reprise en main – Retrait des accusations

+ Les suites



- La visio-comparution à partir de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- La comparution à partir du Quartier général du Service de police de Laval

+ Les formulaires





CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
SUR LA SANTÉ, LES SOINS ET LES SERVICES

Je soussigné(e) _____

Domicilié(e) au _____

Né(e) le _____

autorise _____

(Écrire le nom du dépositaire de renseignements en lettres moulées)

à ce qu'on divulgue des renseignements personnels sur ma santé, les soins et services dont je suis le bénéficiaire.

(Décrire les renseignements à divulguer) :

à: Me _____

Téléphone _____

Télécopie : _____

Courriel : _____

J'ai été informé de mes droits et je comprends que ce consentement est valide pour une période de sept (7) jours ouvrables et peut être révoqué à tout moment, par écrit.

Signature : _____ Date : _____

Je suis présentement prévenu(e)/détenu(e) dans un établissement de soins/de santé/de thérapie, soit : _____

(Nom de l'établissement ou de l'organisme et numéro de téléphone)

Nom du témoin : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____ Date : _____

N.B. Dans le cas d'une personne incapable de donner un consentement valide, ce formulaire devra être signé par le curateur, le tuteur à la personne ou le mandataire, s'il y a lieu.

Dernière mise à jour le 2016-09-26





**ÉVALUATION SOMMAIRE DE LA SANTÉ MENTALE
D'UNE PERSONNE DÉTENUÉ POUR UNE INFRACTION CRIMINELLE**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

D.D.N. : _____

Suite à une évaluation sommaire de la personne ci-haut mentionnée, je suggère :

1- Évaluation selon l'**alinéa 672.11a) C.cr.** (aptitude à subir son procès)

2- Évaluation selon l'**alinéa 672.11b) C.cr.** (responsabilité criminelle)

() En liberté – IPPM (Institut Philippe-Pinel de Montréal. Service externe)

() **En détention** – IPPM (Institut Philippe-Pinel de Montréal)

3- OPINION MÉDICALE SUR LA DANGÉROSITÉ

AUCUN danger pour elle-même ou pour autrui

DANGER pour elle-même ou pour autrui

4- TRAITEMENTS PROPOSÉS OU COMMENTAIRES

DEMEURER À L'HÔPITAL jusqu'à l'obtention de son congé médical définitif, afin d'y recevoir les soins appropriés à son état et suivre les recommandations de son médecin et de l'équipe traitante.

AUTRE

MÉDECIN : _____

DATE : _____



 **PIL-SM-3**

**AUTORISATION DE COMMUNIQUER À MON AVOCAT(E)
LE FORMULAIRE D'ÉVALUATION SOMMAIRE DE LA SANTÉ MENTALE D'UNE
PERSONNE DÉTENUÉ POUR UNE INFRACTION CRIMINELLE (PIL-SM-2)**

Je soussigné(e) _____

Domicilié(e) au _____

Né(e) le _____

Autorise l'Hôpital Cité-de-la-Santé à faire parvenir à mon avocat(e):

Me _____

Adresse _____

Télécopieur _____

Téléphone _____

**LE FORMULAIRE D'ÉVALUATION SOMMAIRE DE LA SANTÉ MENTALE D'UNE
PERSONNE DÉTENUÉ POUR UNE INFRACTION CRIMINELLE (PIL-SM-2)**

Rédigé par _____

Daté du _____

Cette autorisation est valide pour une période de sept (7) jours ouvrables et peut être révoquée à tout moment, par écrit.

Signature du détenu ou de la personne autorisée à signer

Date _____

N.B. Dans le cas d'une personne incapable de donner un consentement valide, ce formulaire devra être signé par le curateur, le tuteur à la personne ou le mandataire.

Dernière mise à jour le 2016-09-26





 **PIL-SM-4**

**RENONCIATION DE CONFIDENTIALITÉ EN FAVEUR DU DPCP
RELATIVEMENT À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
SUR LA SANTÉ, LES SOINS ET LES SERVICES**

Je soussigné(e) _____

Domicilié(e) au _____

Né(e) le _____

Déclare ce qui suit :

Je suis représenté(e) par Me _____

dans le(s) présent(s) dossier(s) : _____

devant la Cour du Québec, district de Laval.

J'autorise mon avocat(e) ou son représentant à divulguer au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) :

Le contenu de mon formulaire d'évaluation sommaire de la santé mentale d'une personne détenue pour une infraction criminelle (PIL-SM-2);

Les renseignements sur ma santé, les soins et services dont je suis bénéficiaire et que j'ai accepté de transmettre à mon avocat(e) (PIL-SM-1).

Les implications de la transmission de ces informations m'ont été expliquées par mon avocat(e).

Signature : _____

Date : _____

Dernière mise à jour le 2016-09-26





ATTESTATION DE PRÉSENCE

(À faire remplir par le professionnel, thérapeute ou autre intervenant
donnant les soins ou services ou par la personne autorisée)

Nom de l'organisme : _____

Nom du professionnel, thérapeute ou autre intervenant :

Fonction : _____

Nom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Date de la présence : _____

Signature du professionnel, thérapeute ou autre intervenant :

Date : _____

Dernière mise à jour le 2016-09-26





PIL-SM-6

RAPPORT D'ÉVALUATION SUR L'ÉTAT MENTAL D'UN ACCUSÉ POUR DÉTERMINER SON APTITUDE À SUBIR SON PROCÈS (Art. 672.11a) C.cr.)

RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS

Nom : _____

DUN : _____

Lieu de résidence : _____

État civil : _____

Enfant(s) : _____

Situation financière : _____

Régime de protection (s'il y a lieu) : _____

SITUATION LÉGALE ACTUELLE (Infractions criminelles):

- 1- _____
- 2- _____
- 3- _____
- 4- _____
- 5- _____

MISE EN GARDE

- L'accusé(e) a été avisé(e) de l'ordonnance d'évaluation de son état mental pour déterminer son aptitude à subir son procès qui a été confiée à notre établissement;
- L'accusé(e) a été informé(e) des renseignements consultés et des limites à la confidentialité;
- L'accusé(e) a été spécifiquement avisé(e) qu'un rapport sera rédigé conformément à cette ordonnance;
- L'accusé(e) a compris l'essentiel des informations fournies;
- L'accusé(e) a offert, au cours de l'évaluation, une collaboration jugée :
 - Très bonne
 - Bonne
 - Limitée
 - Totale et déficiente

RENSEIGNEMENTS CONSULTÉS

- Antécédents judiciaires et causes pendantes;
- Dénonciation ou acte d'accusation;
- Rapports policiers;





- Dossiers médicaux et renseignements connexes (spécifiez endroit, période, type d'évaluation, périodes d'hospitalisation, etc.) :

- Autres

RÉSUMÉ DES ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX

- 1- Antécédents psychiatriques (diagnostics et date d'admission)

- 2- Antécédents médicaux et chirurgicaux

- 3- Habitudes de consommation

- 4- Médication à l'admission

OBSERVATION ET EXAMEN MENTAL (période et constats)

DIAGNOSTIC(S) PSYCHIATRIQUE(S)





CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT MENTAL DE L'ACCUSÉ SUR SON APTITUDE À SUBIR SON PROCÈS

- Incapacité de comprendre la nature de l'objet des poursuites;
- Incapacité de comprendre les conséquences éventuelles des poursuites;
- Incapacité de communiquer de façon rationnelle avec son avocat(e);
- Incapacité d'assumer sa défense ou de donner des instructions à son avocat(e);
- Incapacité de comprendre les rôles respectifs du juge, du jury (s'il y a lieu) et du poursuivant;
- AUCUNE DES INCAPACITÉS DÉCRITES CI-DESSUS.

RECOMMANDATIONS

- SI VERDICT D'APTITUDE À SUBIR SON PROCÈS, je recommande au tribunal :**

- D'ORDONNER UNE ÉVALUATION DE L'ÉTAT MENTAL POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ CRIMINELLE (Art. 672.11b) C.cr.) :**

- En liberté En détention

- QUE L'ACCUSÉ DEMEURE À L'HÔPITAL** jusqu'à l'obtention de son congé médical définitif, afin d'y recevoir les soins appropriés à son état et suivre les recommandations de son médecin et de l'équipe traitante.

- AUTRE** (médication, suivi thérapeutique en externe, hébergement, etc.)

- SI VERDICT D'INAPTITUDE À SUBIR SON PROCÈS, je recommande au tribunal :**

- 1- UNE DÉCISION DE TRAITEMENT**

Toutes les conditions suivantes sont remplies :

- L'évaluation de l'état mental de l'accusé conclut que son état le rend incapable à assumer sa défense ou de donner des instructions à son avocat.
- Le traitement psychiatrique et tout autre traitement médical connexe rendront vraisemblablement l'accusé(e) dans un état mental lui permettant d'être apte à subir son procès dans un **délai de 60 jours MAXIMUM**.

TRAITEMENT(S) ENVISAGÉ(S) ET DURÉE REQUISE :

- Sans de traitement, l'accusé(e) demeurera vraisemblablement inapte à subir son procès;
- Le traitement n'entraîne pas pour l'accusé(e) un risque démesuré compte tenu des bénéfices espérés;
- Le traitement est le moins sévère et le moins intrusif de liberté;
- Consentement à prodiguer ce traitement par :

Nom du responsable du traitement: _____

Titre : _____

2 - UNE DÉCISION JUDICIAIRE DE LIBÉRATION AVEC MODALITÉS

Modalités suggérées

3 - UNE DÉCISION JUDICIAIRE DE DÉTENTION DANS UN HÔPITAL AVEC OU SANS MODALITÉS

Nom de l'hôpital désigné _____

Modalités, s'il y a lieu :

Date : _____

Nom du psychiatre

Signature du psychiatre

Dernière mise à jour le 2016-09-26

**PIL-SM-7**

Bordereau de télécopie

Date		Nombre total de pages :	
Destinataire	Nom :	Organisme :	
	Adresse :		
	Téléphone :	Télécopieur :	
Expéditeur	Nom :	Organisme :	
	Téléphone :	Télécopieur :	

ENDROIT	TÉLÉCOPIÉ	TÉLÉPHONE
QUARTIER DE DÉTENTION - Police de Laval	450 975-6879	450 975-6888 poste 5604
HÔPITAL CITÉ-DE-LA-SANTÉ - Urgence psychiatrique	450 975-5357	450 665-1010 poste 2324b
COUR DU QUÉBEC - Greffe criminel	450 680-6064	450 680-5008 poste 62243
DPCP	450 686-8678	450 686-5011 poste 0
AIDE JURIDIQUE LAVAL	450 680-6664	450 680-6550 poste 0

Avis de confidentialité

Ce document est destiné à l'usage exclusif du destinataire et peut contenir des renseignements privilégiés et confidentiels. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît en aviser immédiatement l'émetteur et ne céder le document, sa teneur ou son contenu à aucune tierce partie.

 **PIL-SM-8****CONFIRMATION DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU DÉTENU À LA SIGNATURE
DU OU DES FORMULAIRE(S) PIL-SM-1 ET PIL-SM-4**

Je soussigné(e) confirme que _____, né(e) le
_____ nous a mandaté pour le représenter dans les dossiers suivants :

DOSSIER(S) COUR	NUMÉRO(S) ÉVÈNEMENT	CHEF(S) D'ACCUSATION

L'accusé(e) a été informé(e) de ses droits constitutionnels et des implications juridiques concernant la signature du ou des formulaires PIL-SM 1 et PIL-SM-4.

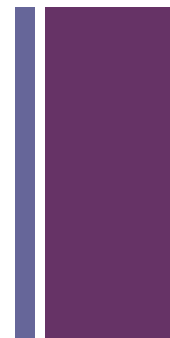
Date : _____

Me

(Nom en majuscules)

Signature de l'avocat(e)

Dernière mise à jour le 2016-09-26





PIL-SM-9

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

ANNEXE AU DOCUMENT SUIVANT :

PROMESSE ENGAGEMENT SURSIS PROBATION

Nom :

Dossier(s) :

- 1- Demurer à l'hôpital jusqu'à l'obtention de mon congé médical définitif afin d'y recevoir les soins appropriés à mon état.
- 2- Dès ma remise en liberté,
 - Dans les _____ heures de ma remise en liberté,
 - prendre un rendez-vous avec mon médecin;
 - rencontrer mon médecin;
 - se présenter, en compagnie de _____, à _____ afin d'être examiné par un psychiatre et y demeurer jusqu'à l'obtention de mon congé médical définitif afin d'y recevoir les soins appropriés à mon état.
- 3- Lors de ma rencontre avec le médecin, lui remettre les documents suivants pour prise de connaissance et signature
 - Copie du présent document;
 - Le sommaire des faits du rapport policier fourni par le DPCP pour chacun des dossiers ci-haut mentionnés;
 - Autres documents _____
- 4- Rendre ces documents contresignés par le médecin :
 - lors de la prochaine comparution à la Cour;
 - à mon agent de surveillance lors de la prochaine rencontre;
 - à mon agent de probation lors de la prochaine rencontre.
- 5- Suivre toutes les recommandations de mon médecin, de l'équipe traitante ou de tout autre thérapeute ou intervenant.
- 6- Participer à tout programme, thérapie ou suivi psychologique suggéré, notamment à _____ en externe en interne dans un délai de _____
- 7- Fournir la preuve de mes démarches médicales ou thérapeutiques
 - lors de la prochaine comparution à la Cour;
 - à mon agent de surveillance lors de la prochaine rencontre;
 - à mon agent de probation lors de la prochaine rencontre.
- 8- Respecter tous ses rendez-vous médicaux ou thérapeutiques.
- 9- Prendre la médication prescrite par le médecin, en respectant la posologie indiquée.
- 10- Ne jamais cesser la médication sans l'autorisation expresse de mon médecin.
- 11- Accepter que Madame Amélie Giguère, ou son représentant, du CISSS de Laval, reçoive par courriel les présentes conditions, en vérifie le respect et dénonce tout manquement.
- 12- Fournir et maintenir un numéro de téléphone valide et répondre à tout appel c'Amélie Giguère ou son représentant.
- 13-



+ En conclusion



Qui aurait pensé que la justice et la psychiatrie travailleraient si bien ensemble?!

+ Des questions?



Pour obtenir des informations complémentaires...

Madame Carol Ladouceur

carol.ladouceur.cissslav@ssss.gouv.qc.ca

450 668-1010, poste 12941